

TFP APS : Agent de Prévention et de Sécurité

PUBLIC : Toute personne souhaitant exercer la profession d'agent de sécurité

PRE-REQUIS :

- Condition physique permettant de suivre la formation et de pouvoir exercer le métier d'agent de sécurité
- Avoir une maîtrise suffisante de la langue française niveau B1 et des mathématiques (opération, soustraction, multiplication simple)
- Être en possession de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS

Ces pré-requis seront vérifiés avant l'inscription lors d'un entretien avec le directeur du centre de formation, cet entretien permettra également de valider l'adéquation de la formation avec le projet professionnel.

DUREE : 175 heures hors temps d'examen

EFFECTIF : groupe de 12 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Obtenir le savoir, le savoir-être et le savoir faire nécessaire pour exercer le métier d'agent de sécurité. Pouvoir justifier de ces compétences auprès du CNAPS afin d'obtenir une carte professionnelle donnant autorisation d'exercer.

CONTENU

Tronc commun : 41h

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure : 4h
- Connaître les dispositions utiles du code pénal : 3h
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale : 2h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques: 1h
- Connaître les principes de la république Française : 3h
- Respecter la déontologie professionnelle: 4h
- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS : 14h (dont 7h de pratique)
- Savoir analyser les comportements conflictuels: 3h
- Savoir résoudre un conflit: 2h
- Savoir transmettre des consignes: 2h
- Réaliser une remontée d'informations: 3h

Module spécifique TFP APS : 134h

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Connaître les dispositions utiles du code pénal: 2h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées: 1h
- Evaluer les risques professionnels: 7h
- Initiation au risque incendie: 7 heures dont 3 heures de mise en situation pratique
- Maîtriser la gestion des alarmes: 7 heures dont 4 heures de mise en pratique
- Protéger le travailleur isolé: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Sensibilisation au risque électrique: 2h
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes: 45 mn
- Connaître les différentes menaces terroristes: 45 mn
- Connaître les niveaux de risque associés: 1h
- Connaître les différents matériels terroristes: 1h
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes: 1h
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes: 1h
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité: 30 mn
- Se protéger soi-même: 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger: 30 mn
- Notions de secourisme "tactique": 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique
- Alerter les secours: 30 mn
- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle : 9 heures dont 7 heures de mise en pratique
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes : 7 heures dont 4 heures de pratique
- Connaître les outils de transmission. Savoir transmettre des consignes : 2h
- Appliquer les techniques d'information et de communication. Savoir transmettre les consignes et les informations: 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS): 6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
- Savoir contrôler les accès: 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité: 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes: 13 heures, dont 9 heures de mise en situation pratique
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS): 7h
- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation: 5h

- Identifier les acteurs d'un événement: 1h
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements: 1h



- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité: 7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance: 7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique

SUIVI DES AQUIS EN COURS DE FORMATION

Pour chaque module, une évaluation formative est réalisée afin d'identifier d'éventuelles difficultés permettant de mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Pour obtenir le **TFP APS** le candidat devra :

- Avoir été déclaré apte lors de l'UV1 SST
- Obtenir une note minima de 12/20 au QCU portant sur les UV 2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.14
- Avoir été déclaré apte aux épreuves pratiques portant sur les UV 13 et 15

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Evaluation des acquis en cours de formation

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre
- Diplôme TFP APS si réussite à l'examen

FORMATEURS

Formateurs agréés à jour des formations continues obligatoires

TAUX DE SATISFACTION 2023

91 %

TAUX DE REUSSITE 2024

93.75 %

LIEU :

En nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon



TARIF :

1200 € HT par personne pour une formation en nos locaux

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël

06 59 50 22 38

mbonnier@groupedom.fr